

**COMMUNE DE TOULOUGES
66350**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2016**

L'an 2016 et le 13 décembre 2016 à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laetitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY.

Absents excusés ayant donné procuration : Hélène GODET procuration à Elise ROUBY, Françoise BRUNET procuration à Danielle PONCET, Hervé MASSE procuration à Arnaud HINGRAY.

Absente excusée : Catherine DUMAS.

Absent : Franck DE LA LLAVE.

Secrétaire de séance : Florence HOSTAILLE.

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2016/46 : Contrat de location du garage CO n° 35 à Mme Ghislaine BULEON du 01/12/2016 au 30/11/2022

Décision n°2016/47 : Convention de mise à disposition de la salle de conférence du pôle culture El Mil-lenari à la COBLA TRES VENTS du 01/11/2016 au 31/10/2017

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – Budget Commune – Décision Modificative n°4

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D – 1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D – 2 315-220-020 : Aménagement urbain	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 23 : Immobilisations en cours	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Vote pour à l'unanimité.

2 – Budget annexe Mas Puig Sec – Clôture des comptes et transfert dans les écritures du budget de la commune

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, informe l'Assemblée que les opérations relatives au lotissement communal "Mas Puig Sec" sont terminées.

Il convient de procéder à la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2016, qui présente un excédent de clôture de 2 267 576,75 euros.

Elle propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette clôture et d'intégrer, au 31 décembre 2016 l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 267 576,75 € dans le budget principal de la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Ouverture anticipée de crédits d'investissement au budget primitif 2017 de la commune

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, informe l'Assemblée, que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Collectivités peuvent, jusqu'à l'adoption du budget à venir, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle indique que les crédits ouverts sur l'année N – 1, en section d'investissement, s'élevaient à la somme de 4 520 554,40 €.

Mireille REBECQ ajoute que l'ouverture anticipée des crédits se calcule de la façon suivante :

4 520 554,40 € - 728 164,04 € (dette, opérations d'ordre et report de résultat) – 39 212,26 € (restes à réaliser 2014) = 3 713 178,10 €.

Ainsi 25% de 3 713 178,10 €, soit 928 294,52 € T. T. C, peuvent faire l'objet d'une ouverture anticipée sur le budget principal 2017 non voté.

Elle précise que seulement une partie de ce droit sera affectée aux opérations suivantes et reprise lors du budget principal 2017 :

- l'opération n°101 – Acquisitions mobilières et immobilières pour 100 000,00 € TTC estimés, chapitre 21,
- l'opération n°103 – Grosses réparations des bâtiments communaux pour 150 000,00 € TTC estimés, chapitres 21 et 23,
- l'opération n° 104 – Travaux Voirie – pour 10 000,00 € TTC estimés, article 2188

Mireille REBECQ ajoute que le montant de l'ouverture de crédits nécessaires à ces opérations s'élève à la somme de 260 000,00 € TTC. Cette somme permettra de payer les factures de certaines opérations dont l'engagement ne peut être retardé.

Elle précise que ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget 2017, en section d'investissement, conformément à la législation en vigueur.

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée d'autoriser l'engagement anticipé des dépenses avant le vote du budget 2017.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Perpignan Méditerranée Métropole – Convention portant sur le reversement du produit des amendes de police perçues sur l'exercice 2016

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que depuis le 1er janvier 2016, Perpignan Méditerranée Métropole exerce la compétence voirie. Les amendes de police figurent parmi les recettes évaluées

dans le cadre du transfert de la compétence des communes vers l'EPCI, comprises dans la CLET 2016 et transférées d'un commun accord, par les communes membres, dès l'exercice 2016.

Le produit des amendes de police a été, pour l'exercice 2016, versé directement par l'Etat aux communes membres de l'E. P. C. I.

Il convient de prévoir, par voie de convention, l'organisation des modalités de reversement du produit de ces amendes perçues en 2016, par la Commune, à Perpignan Méditerranée Métropole. Dès 2017, l'Etat versera ce produit directement à Perpignan Méditerranée Métropole.

Elle indique que la Commune de Toulouges reversera à l'euro-euro, la somme encaissée en 2016, soit 32 130,00 € et précise que ce reversement sera effectué avant la fin de l'exercice 2016.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Tarifs divers – Actualisation à compter de 2017

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation de divers tarifs.

Les montants proposés sont les suivants :

➤ <u>Débroussaillage</u> (tarif applicable au 1er janvier 2017)	
. 1 h	57,00 €
➤ <u>Médiathèque</u> (tarifs applicables au 1er mai 2017)	
. inscription annuelle résidents Toulouges	12,00 €
. inscription annuelle non résidents	16,00 €
. ateliers créatifs	3,00 €
. étudiant, RMI, RMA, ANPE 1/2 tarif	6,00 €
. gratuité jusqu'à 18 ans	
. pénalités retard prêts DVD (par jour)	1,00 €

Vote pour à l'unanimité.

6 - Droits de place – actualisation des tarifs au 1er janvier 2017

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée d'actualiser les tarifs concernant les droits de places, comme suit :

Droits de Places

. Marché de plein vent, le mètre linéaire	1,00 €
. Camions, cirques, (par jour)	39,00 €
. Stands de foire : Scooters... 3 j Maximum	143,00 €
. Stands de foire : Scooters au delà de 3 jours (/jour)	54,00 €
. Stands de foire : Tir ... (par jour)	23,50 €

Vote pour à l'unanimité.

7 - Concessions cimetières et locations provisoires de casiers – Actualisation des tarifs au 1er janvier 2017

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée d'actualiser les tarifs concernant le mètre carré de terrain de concession de cimetière, ainsi que les casiers crématistes et les locations provisoires de casier.

Concessions de cimetière

- Le mètre carré de terrain	376,00 €
- Casier crématiste (hors frais) 0,60 m ²	1 015,00 €
- Le casier (hors frais, construct° 925,00 € + 1m ²) 1 m ²	1 301,00 €

Locations de casiers

(3 mois gratuits et sans excéder 3 ans)

-1 ^{ère} année (par semestre)	31,00 €
-2 ^{ème} année (par semestre) (tarif 1 ^{ère} année x 2)	62,00 €
-3 ^{ème} année (par semestre) (tarif 2 ^{ème} année x 2)	124,00 €

Vote pour à l'unanimité.

8 - Locations des salles municipales et vacations – Actualisation des tarifs au 1er janvier 2017Mireille REBECQ, 1^{ère} adjointe, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des tarifs des locations des salles municipales et vacations :CENTRE CULTUREL EL MIL·LENARISalle Joan Pau Giné et Dépendances

• Représentation (théâtre, concert, danse)	929,00 €
• Représentation (théâtre, C. N. F. P. T) « Réguliers » - ASPRES	361,00 €
• Répétition : la séance	192,00 €
• Caution pour la salle	1 113,43 €

Salles Bérenger, Taillefer, Guifred

• Location (1 jour)	164,00 €
• Caution (1 jour)	157,59 €
• Location (2 jours)	273,00 €
• Caution (2 jours)	262,65€

Nettoyage Salles et dépendances

• Nettoyage	251,00 €
• Caution pour le nettoyage	241,02 €

MEDIATHEQUE EL MIL·LENARISalle Polyvalente 1er étage

• Location (par/jour)	203,00 €
• Caution	194,67 €

Salle de Conférence – 2ème étage

• Location (par/jour)	327,00 €
• Caution	315,18 €

PERSONNEL : REGIE SON ET LUMIERE

• Communal, à la vacation (maximum 4 heures)	158,00 €
• Extérieur (privé), à la vacation (maximum 4 heures)	404,00 €

CENTRE SPORTIF NATUROPOLE* Pour sportifs et associations

• Location – journée	902,00 €
• Location – semaine	2 508,00 €
• Nettoyage – journée	251,00 €
• Nettoyage - semaine	690,00 €
• Caution – journée	335,78 €
• Caution - semaine	1 092,83 €

* Utilisation à des fins commerciales

• Location – journée	1 312,00 €
• Location – semaine	4 645,00 €
• Nettoyage – journée	251,00 €
• Nettoyage – semaine	690,00 €

• Caution – journée	1 092,83 €
• Caution – semaine	4 359,99 €
SALLE DE RECEPTION Muscat "la Coopé"	
• Location – journée	312,00 €
• Caution	300,00 €
SALLE CLUB DES AINES "Marie-Jeanne ABELANET"	
• Location – journée	173,00 €
• Caution	170,00 €
SALLE REZ-DE-CHAUSSÉE MAISON DE PATRIMOINE	
• Location – journée	136,00 €
• Caution	130,00 €
SALLE POLYVALENTE (USAT/OMJC/COS gratuité)	568,00 €
SALLE DES FETES – PREAU DE CLAIRFONT	
• Location	203,00 €
• Caution	215,27 €
SALLE DE CINEMA (1er étage salle des Fêtes)	
• Location	203,00 €
• Caution	194,67 €
SALLE DE CONFERENCE CRIEE (1er étage)	
• Location	304,00 €
• Caution	298,00 €
SALLE DE RECEPTION	
• Location à la journée	902,00 €
• Location mariage "particulier résident Toulouges"	902,00 €
• Location mariage "particulier hors Toulouges"	1 803,00 €
• Caution pour une journée	866,23 €
• Caution mariage "particulier résident Toulouges"	866,23 €
• Caution mariage "particulier hors Toulouges"	1 733,49 €
C. N. F. P. T (ponctuel)	
• Occupation de locaux (concours, formation,...)à la journée nettoyages + fluides	26,00 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	
• Mise à disposition (à l'heure)	19,40 €

Vote pour à l'unanimité.

9 - Bulletin municipal – Toulouges les Infos – Actualisation des tarifs au 1er janvier 2017

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des tarifs, pour l'insertion d'encarts publicitaires.

Le montant proposé pour l'insertion publicitaire est de

➤ pour 1 numéro ponctuel	62,00 €
➤ pour 4 numéros minimum par année civile	188,00 €
➤ pour 3 numéros au prorata	141,00€

- | | |
|-----------------------------|---------|
| ➤ pour 2 numéros au prorata | 94,00 € |
| ➤ pour 1 numéro au prorata | 47,00 € |

Vote pour à l'unanimité.

10 - Agents non-titulaires – arrêts de travail - maintien de salaire

Jean ROQUE explique à l'Assemblée que le Comité Technique, dans sa séance du 21 juin 2016, a proposé d'étendre le maintien du salaire, en cas d'arrêt de travail, aux agents contractuels de droit privé et de droit public de la Commune, du CCAS et de l'OMJC.

Ce dispositif de subrogation est possible en application de l'article R.323-11 du Code de la Sécurité Sociale et sous réserve de l'accord de l'agent.

Ainsi, le salaire des agents sera maintenu, déduction faite des jours de carence règlementaires. La collectivité et ses établissements publics percevront les indemnités journalières directement de la sécurité sociale.

Les agents sous contrat devront impérativement adresser leur arrêt de travail, volet 1 et 2, à la sécurité sociale dans un délai de 48h. Le cas échéant, la collectivité pourra retenir le montant des indemnités journalières versées à tort à l'agent.

Cette disposition entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2017 et une note de service exposera en détail, la marche à suivre aux chefs de service, pour l'information des agents.

Babeth CARDIN-MADERN ajoute que cette proposition est bienvenue pour les agents qui ne seront plus en difficulté et demande si il est possible de récupérer l'ensemble des volets pour être certain de leur transmission dans les délais. Il lui est précisé que seul le volet employeur revient à la commune, car sur les deux premiers volets est indiqué le diagnostic du médecin qui reste confidentiel.

Vote pour à l'unanimité.

11 - Procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de la Grangerie

Laurent ROSELLO, adjoint à l'urbanisme, expose à l'Assemblée que, dans le cadre du projet de réalisation d'une résidence Séniors, la commune envisage de céder une partie délaissée d'un espace public, situé rue de la Grangerie, à la Société Roussillon Habitat.

La procédure se déroule en trois étapes :

- désaffectation de fait : on fait constater que cet espace n'est pas utilisé par le public,
- déclassement de la partie délaissée : désignation d'un Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif et mise en place d'une enquête publique d'une durée de 15 jours,
- cession du terrain déclassé à l'opérateur Roussillon Habitat

La désaffectation ayant été constatée, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de lancer la procédure de déclassement de la partie délaissée et de demander au Tribunal Administratif la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

Vote pour à l'unanimité.

12 - Convention relative aux modalités de fonctionnement du Pôle Territorial Grand Ouest pour l'exercice des compétences communautaires

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que pour faciliter l'exercice des compétences de la Communauté Urbaine, certaines communes se sont regroupées au sein de Pôles Territoriaux de proximité qui constituent le socle de la territorialisation,

Les communes membres de la Communauté Urbaine du Pôle Grand Ouest ont proposé l'exécution de prestations avec leurs équipements le cas-échéant, à chaque fois que Perpignan Méditerranée Métropole ne pourrait exécuter les missions communautaires.

Il indique qu'à cet effet, une convention fixant les modalités pratiques et financières a été établie entre les communes constitutives du Pôle Grand Ouest et Perpignan Méditerranée Métropole.

Vote pour à l'unanimité.

13 - Perpignan Méditerranée Métropole – Convention tripartite de gestion de compétence « Infrastructures de recharges des véhicules électriques »

Gérard CASTANY, adjoint chargé des travaux de réseaux secs, informe l'Assemblée que le SYDEEL66 avait jusqu'à présent la compétence pour créer, d'entretenir et exploiter les bornes de recharge des véhicules électriques. Or, depuis le 1er janvier 2016, cette compétence a été transférée à Perpignan Méditerranée Métropole, sauf pour la partie exploitation, qui reste à la charge des communes.

Une convention tripartite de gestion de compétence « Infrastructures de recharges des véhicules électriques » entre Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine, le SYDEEL66 et la commune de Toulouges sera établie afin de définir :

- les modalités d'exercice de la compétence "exploitation" ainsi que la compétence "création et entretien",
- les modalités financières de gestion des compétences,
- le contenu et les conditions d'accompagnement technique et logistique.

Gérard CASTANY précise que 73 bornes seront installées sur tout le département. Pour Toulouges, il est prévu l'installation, pour l'instant, d'une seule borne à double branchement.

Jean ROQUE demande à quel endroit cette borne pourrait être installée. Gérard CASTANY propose un endroit accessible et surtout bien situé, comme par exemple le parking de la poste. Il faut prévoir deux emplacements car cette borne peut être utilisée simultanément par deux véhicules en même temps.

Vote pour à l'unanimité.

14 - Crèche La Claire Fontaine – Demandes de renouvellement de travail à temps partiel

Elise ROUBY, adjointe en charge de la petite enfance, expose à l'Assemblée que certains agents, en poste à la crèche La Claire Fontaine, ont demandé le renouvellement de leur travail à temps partiel, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 1 an.

Les agents concernés sont :

- Alix MASCLE, Agent Social de 2ème classe, renouvellement à 50 % soit 17,5/35ème,
- Stéphanie BERNADO, Auxiliaire Puéricultrice Principal de 2ème classe, renouvellement à 80 % soit 28/35ème,
- Nathalie JULIEN, Agent Social de 2ème classe, renouvellement à 80 % soit 28/35ème,
- Aurore PULIDO, Auxiliaire Puéricultrice de 1ère classe, renouvellement à 80 % soit 28/35ème,
- Marie-Josée VERDEIL, Auxiliaire Puéricultrice Principal de 2ème classe, renouvellement à 60 % soit 21/35ème

Le comité technique a donné un avis favorable pour l'année 2017.

Jean ROQUE précise que ce sont des décisions prises afin de répondre aux demandes du personnel. La politique des élus dans ce domaine est relativement souple, bien que la gestion du personnel à temps partiel ne soit pas évidente et que ces demandes concernent du temps partiel pour convenance personnelle.

Babeth CARDIN-MADERN précise que la Commission Petite Enfance avait proposé le principe du renouvellement de ces temps partiels, mais que compte-tenu de leur gestion difficile, une information serait transmise aux agents, après une réflexion de la Commission sur le renouvellement ou pas de ce dispositif.

Elise ROUBY répond que la réflexion est compliquée quant au choix des critères à retenir. De plus, ce sont des temps partiels acceptés depuis de nombreuses années par le SIVOM. Quels seraient les critères à émettre pour refuser ?

Elle ajoute que le temps non effectué par la personne à temps partiel est automatiquement effectué par une personne sous contrat, ces temps partiels sont donc remplacés.

Pierre MONTEL et Claude CID rajoutent, exemples à l'appui, qu'il est, dans bien des cas, bien plus aisé à l'employeur d'utiliser des temps partiels, pour l'organisation d'un planning.

Elise ROUBY répond que cela dépend des contraintes de terrain de chaque établissement.

Vote pour à l'unanimité.

15 - Convention de mise à disposition d'un agent de l'OMJC au sein des services communaux

Jean ROQUE indique que la commune sollicite le renouvellement de la mise à disposition à raison de 7/35ème à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, d'un Adjoint Administratif de 2ème classe.

Cet agent, actuellement en poste au sein des services de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, continuera de renforcer le service accueil du public de la Mairie centre ville. Pour ce faire, une convention sera signée entre l'OMJC et la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

16 – Médiathèque – Désherbage 2017

Mireille REBECQ informe l'Assemblée de la nécessité d'effectuer un désherbage sur le fonds documentaire de la médiathèque, dans le courant de l'année 2017. Cette opération consiste à enlever les livres qui ne circulent plus depuis au moins 4 ans, ou bien qui sont abîmés ou tachés et à remettre ce fonds à diverses associations de solidarité. Le dernier désherbage remonte à l'année 2015.

En complément, Marc VALETTE explique le projet d'installation de boîtes d'échanges de livres prévue dans le village. Une réunion a eu lieu à la maison du citoyen, et une autre aura lieu en début d'année afin de réfléchir sur la fabrication des boîtes d'échanges par des bénévoles.

Au printemps, Il est prévu l'installation d'une boîte à Clairfont et une autre place de la source. Les livres qui seront retirés du fonds documentaire de la médiathèque pourront venir abonder les boîtes d'échanges de livres.

Vote pour à l'unanimité.

17 - Médiathèque – Vote d'un tarif pour les spectacles vivants

Mireille REBECQ explique à l'assemblée que la médiathèque devient un lieu pluri-actif où se déroulent de multiples activités : ateliers créatifs, projection de films d'animation et de documentaires, conférences, spectacles vivants.

Aujourd'hui, afin de mettre en place ces spectacles vivants, il convient de fixer un tarif.

Elle propose le tarif suivant :

- 2 € par participant.

Vote pour à l'unanimité.

18 - Fusion du syndicat intercommunal de la Coumelade Sant Julia Coume et du syndicat mixte du Bassin de la Basse et de la rivière du Castelnou – désignation de deux délégués titulaires

Raymond CARBONES, conseiller délégué, informe l'Assemblée que par courriel en date du 2 décembre 2016, le Syndicat Mixte Basse Castelnou sollicite la Commune afin de désigner deux nouveaux délégués titulaires pour représenter la Commune au sein d'un nouveau Syndicat issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de la Coumelade Sant Julia Coume et du Syndicat Mixte du Bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnou, qui sera créé le 1er janvier 2017.

Jean ROQUE propose de désigner Raymond CARBONES et Bernard PAGES, en tant que délégués titulaires de ce nouveau syndicat.

Vote pour à l'unanimité.

19 – Redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de distribution de gaz naturel – année 2016

Gérard CASTANY rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. Il rappelle également la délibération qui institue une Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Il propose au Conseil :

Pour la RODP provisoire :

De solliciter la redevance, dont le calcul s'effectue comme suit :

(longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2015 : 2180 ml)

Plafond de la RODP 2016 = 2180 ml X 0,35 € soit : 763,00 €

Pour la RODP permanente :

De solliciter la redevance, dont le calcul s'effectue comme suit :

Longueur de canalisation à prendre en compte : 29 708 ml

Taux retenu : 0,035 € /mètre

Taux de revalorisation cumulé au 1/01/2016 : 1,16

RODP 2016 = ((0,035X29 708) + 100) X 1,16 = 1 322,14 €

Plafond des redevances dues en 2016 = **2 085,14 €**

- Que ces montants soient revalorisés chaque année :

- Pour la RODP provisoire : sur la base actualisée des canalisations construites ou renouvelées.
- Pour la RODP permanente : sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal.
- Par publication de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Vote pour à l'unanimité.

A l'issue des points abordés à l'ordre du jour, le Maire au nom du Conseil Municipal, remercie l'ensemble du personnel des services techniques et de police municipale pour sa réactivité à la suite des derniers épisodes pluvieux. Il rappelle notamment, que lors de la fuite de gaz avenue Maillol tout récemment, chaque agent, à son niveau, de la Mairie, de l'OMJC et du CCAS, avait réagi de manière très positive et avec beaucoup de professionnalisme et d'efficacité.

Laurent ROSELLO propose d'insérer un article sur le journal municipal pour rappeler à la population la disponibilité et le professionnalisme des agents techniques, des espaces verts et de la police municipale, qui à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, lorsque l'urgence le demande, sont sur le terrain.

Fin de séance à 19h45.

La Secrétaire de séance,

Florence HOSTAILLE